

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU CG DU 20 DECEMBRE 2017

### PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Camille Heude, parent élu, Présidente du CG
- M. Marc Pelletier, parent élu, Trésorier,
- M. Dorian Massieux, parent élu,
- M. Amine Matoussi, parent élu,
- M. Jean-François Goumy, parent-élu
- M. Raphaël Bonnaud, parent-élu,
- M. Joël Planté, Proviseur,
- M. Jérôme Vannier, DAF,
- M. Thierry Unaharat, School Manager
- M. Adrien Lasnel, Responsable RH,
- M. Xavier Belloteau, enseignant du primaire, représentant du personnel,
- M. Alban Vidal, enseignant du primaire, représentant du personnel,
- M. Fabian Forni, COCAC, Ambassade de France,
- M. Vincent Roubinet, Vice-président de la FFE
- Mme Sasaporn Chauvet, secrétaire administrative en charge de compte-rendu de la séance

Etaient excusés :

- M. Christophe Regad, parent élu, Vice-président du CG
- M. Patrice Pischedda, parent élu, Secrétaire du CG,
- M. Laurent Cuenoud, Consul, Ambassade de France,
- M. Félix Legrand, Directeur du primaire

### CHRONOLOGIE DE LA REUNION

Heure de début : 19h00

Heure de fin : 22h15

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1. Adoption du projet d'ordre du jour**
- 2. Validation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2017**
- 3. Rappel des décisions prises depuis la réunion du 14 novembre 2017**
- 4. Finance**
  - a. Etat de la trésorerie
  - b. Retards de paiement (N-1 et 1er trimestre, 2eme trimestre)
  - c. Budget
  - d. Couverture mandataires sociaux
- 5. Ressources Humaines**
  - a. Suppression de postes résidents par AEFÉ (choix des postes)
  - b. Chantier RH
  - c. Absence personnels
  - d. Bilan au 1er trimestre des remplacements (primaire et secondaire)
  - e. Assistance d'éducation en permanence

- f. Rappel sur l'information concernant les recrutements en contrat local
- 6. Commission Transport**
  - a. Mise en place des caméras et GPS
- 7. Divers**
  - a. Section internationale
  - b. Le trop perçu de l'AEFE (basé sur leur calcul de la cotisation)
  - c. Résultat inspection sur FLSCO
- 8. Date de la prochaine réunion plénière du CG**  
24 Janvier, 13 Mars à confirmer et définir les suivantes

## 1- ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

## 2- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2017 est adopté.

## 3- RAPPEL DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2017

### Informatique

- Par mail du 12 décembre 2017 au Responsable Informatique, le CG valide les éléments suivants concernant le renouvellement du parc informatique :
  1. Annulation de la décision antérieure du CG de limiter le renouvellement des matériels informatiques à 20% par an.
  2. Renouvellement les matériels informatiques selon les besoins basé sur une décision annuelle.

### Finance

- Par mail du 14 novembre 2017 au DAF, le CG confirme son accord donné lors de la plénière du même jour pour impacter la participation au projet Rugby Zone à Phnom Penh qui aura lieu mi-décembre 2017 sur le budget 2017.
- Par mail du 16 novembre 2017 au DAF, le CG valide que le Responsable d'Achats puisse bénéficier d'un forfait téléphonique dans le cadre de sa mission d'achats.
- Par mail du 16 novembre 2017 au DAF, le CG valide que soient fournies à la remplaçante du Directeur du Primaire un téléphone et une ligne portable durant la durée de sa mission.
- Par mail du 16 novembre 2017 au DAF, le CG valide la formation proposée par Orbis sur les notions financières en prévision de la préparation du budget sur une demi-journée pour un montant de 50.000THB.
- Par mail du 1 décembre 2017 au DAF et au Proviseur, le CG vote
  - o **CONTRE le principe d'une rémunération d'heures supplémentaires pour les cadres.** A noter que :
    - cela sera à considérer lors du chantier RH cette année pendant la réécriture des contrats, grilles, règlement du travail.

# COMITE DE GESTION LFIB – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

- la fiche 2 du règlement du travail indique que les enseignants sont des cadres. Nous devinons qu'il n'est pas question de revenir sur les heures supplémentaires des professeurs alors il faudra aussi clarifier cette notion de "cadres".
- vérifier auprès d'une aide légale que nous sommes en phase avec la législation locale.

- **POUR la rémunération des heures supplémentaires effectuées par la Chef Comptable.**

- Considérant qu'il ne lui a pas été dit en amont qu'elle n'y avait pas droit et en se référant à son contrat et au Règlement du Travail, le LFIB n'est pas en mesure de lui refuser.
- La mission d'inventaire est lourde et doit être bouclée. Refuser le règlement d'heures supplémentaires c'est mettre en péril la clôture de ce dossier dans les temps imposés.

- Par mail du 13 décembre 2017 au DAF, le CG valide le fait que l'achat de Chromebook soit compris dans les frais de scolarité.

## Ressources Humaines

- Par mail du 1 décembre 2017 au Responsable RH et au DAF, en réponse de la demande de la nouvelle professeure d'allemand recrutée en contrat local depuis septembre 2017, le CG valide l'application du tarif français à compter du moment où elle et sa fille auront été naturalisées officiellement et donc au prorata de l'année scolaire restante.

## 4- FINANCE

### 4.a. Trésorerie

Le DAF avait envoyé par mail ses documents d'analyse budgétaire et financière pour les données comptables relatives pour le mois de novembre 2017.

<b>BUDGET 2017</b>	Budget initial voté (THB)	Au 30 novembre 2017 (THB)	%
DEPENSES : crédits ouverts fonctionnement	412.175.456,00	369.220.747,07	89.58%
DEPENSES : crédits ouverts investissement	14.592.753,61		
RECETTES : prévisions de recettes fonctionnement	412.175.456,00	395.630.385,17	95.99%
RECETTES : prévisions de recettes investissement	14.592.753,61		
Crédit		+26.409.638,10	

Situation au 30 novembre 2017 en quelques mots :

- Le résultat est positif.
- Le LFIB possède une trésorerie positive. Les ressources permettent de couvrir l'intégralité de ses besoins.
- Le fonds de roulement est positif. Les ressources stables excèdent et financent en intégralité les emplois durables.
- Le besoin de fonds de roulement est négatif. Les emplois sont inférieurs aux ressources.
- Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2017, le DAF prévoit moins de 100% d'exécution des dépenses prévues mais plus de 100% d'encaissement de recettes. L'atterrissage devrait se faire avec un résultat positif entre 8M et 28M THB.

Cependant, le DAF attire l'attention sur les éléments suivants pour le budget 2018 :

- Augmentation de frais de cotisation AEFÉ
- Augmentation de la masse salariale avec modifications éventuelles dans les échelons
- Baisse d'effectifs

Il faut prendre en compte également d'autres éléments variables tels que le nombre d'enfants des personnels bénéficiant de remise et le taux de change.

Sans augmentation des frais de scolarité, le DAF souligne que les recettes de 2018 ne couvriraient pas les dépenses de 2017.

Les parents élus font un constat sur l'exécution du budget Transport qui est en solde négatif. La question se pose sur le taux de remplissage à chaque trajet avec plus de navettes et moins d'élèves utilisant le service. Le School Manager rappelle que les adresses sont très dispersées et plus d'élèves dans chaque navette égale plus de temps de trajet qui génère régulièrement le mécontentement des parents.

La discussion revient encore une fois sur la possibilité d'externaliser ce service (sujet évoqué dans la réunion de la FFE le 18 janvier 2016). Dans l'état actuel, le LFIB fait la facturation et les responsables légaux du Transport sont la Provisseure thaïe (elle représente le LFIB auprès des autorités thaïlandaises) et la FFE (titulaire de la licence).

Il est expliqué par la suite les raisons pour lesquelles le LFIB garde toujours la facturation :

- L'entreprise qui paye les frais de scolarité pour une famille d'expatrié peut refuser de régler les frais de transport si ce n'est pas le LFIB qui fait la facturation.
- Malgré l'externalisation du service transport, le LFIB reste avisé en cas de litige car le prestataire est quasiment « recommandé » par l'établissement.
- La marge contributive est prévue dans le budget transport chaque année.

⇒ **Action : Il est demandé au School Manager de voir avec le prestataire pour les statistiques de remplissage des navettes depuis septembre 2017 par rapport au contrat.**

## 4.b. Retards de paiement

Le DAF a envoyé la liste des impayés remise à jour. Le montant global est de 19M THB. Il s'agit en majorité du paiement du 2<sup>ème</sup> trimestre. Le DAF entamera les démarches de rappel puis de suspension des services annexes comme au premier trimestre. La poursuite des cas N-1 est en cours.

## 4.c. Budget

Le CG attend le résultat d'atterrissage de 2017 pour valider le projet de budget 2018. Le Vice-président de la FFE informe que le Président de la FFE, souhaite que le budget 2018 soit présenté aux prochaines réunions de la FFE et du Conseil d'Administration du LFIB qui se tiendront en général le même jour. La date reste encore à déterminer de préférence la semaine du 5 février ou la suivante.

## 4.d. Couverture mandataires sociaux

Le dossier est toujours en cours.

## 4.e. Divers

Le DAF soumet par la suite les demandes d'approbation de la part de la Chef comptable sur les sujets suivants :

- Audit des comptes pour l'année civile 2017 : le LFIB a toujours travaillé avec le cabinet BY1 United Partnership. La question se pose sur le besoin d'autres devis.  
⇒ **Le CG souhaite des devis d'autres cabinets.**
- Transfert de fonds de 19M THB à la FFE : en référence au compte-rendu de la réunion de la FFE du 15 juin 2015, point n°2 concernant l'état déficitaire du compte de la FFE. Il est noté que, en raison du retard dans le processus de changement de signataires délégués, la FFE n'a pas encore effectué le reversement de 19M THB au LFIB. La somme de remboursement sera donc de 38M THB pour 2016 et 2017.  
⇒ **Le CG donne son accord sur le transfert de 19M THB vers la FFE.**
- Transfert des actifs de la FFE vers le LFIB : l'opération d'inventaire physique des actifs de la FFE est terminée.  
⇒ **Le CG donne son accord sur le principe pour que le DAF se renseigne sur une possibilité de transférer les biens de la FFE au LFIB sans risque fiscal et sans mettre en péril les statuts légaux de la FFE.**

## 5- RESSOURCES HUMAINES

### 5.a. Suppression de postes résidents par l'AEFE

M. Forni explique que l'AEFE a pris les décisions selon les contraintes budgétaires auxquelles tout le monde doit faire face et que ces décisions sont valables juridiquement. Le LFIB n'est pas le seul établissement impacté et il faut tenir compte du fait que le LFIB est assez bien doté par rapport à la moyenne des autres établissements dans le monde. Il a été décidé de ne pas impacter le financement de la sécurité malgré la baisse de la subvention globale mais les efforts doivent être portés ailleurs.

## COMITE DE GESTION LFIB – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

---

Il est proposé de faire une communication complète aux parents avec des informations objectives. Malgré la hausse de la cotisation et la suppression de postes, le LFIB bénéficie toujours de nombreux avantages.

En ce qui concerne les trois postes résidents non pourvus à la rentrée 2017-2018 et supprimés, le CG est inquiet de voir l'histoire se répéter chaque année et considère qu'il s'agit d'un problème spécifique pour Bangkok alors que celui de l'augmentation des cotisations est partagé avec les autres établissements dans le monde.

Le Proviseur explique qu'il est difficile d'éviter que des postes résidents ne soient pas pourvus. Le règlement donne la priorité aux titulaires non-résidents en fonction de l'ancienneté. La personne en tête de la liste l'an dernier y sera toujours l'an prochain. A l'exception de changement de situation improbable dans son académie d'origine, sa demande de détachement sera de nouveau refusée. La possibilité de recours bloque la possibilité de s'adresser à la personne suivante sur la liste et la réponse finale peut être donnée en juin ou juillet, ce qui est trop tard pour préparer la rentrée en septembre. Par ailleurs, l'établissement n'a pas le droit d'empêcher les TNR de postuler pour un poste résident et doit respecter le classement. Pour l'année scolaire 2019-2020 un recrutement dès décembre est envisagé pour permettre une solution après les recours.

M. Forni propose que le calcul de nombre de division par rapport à la prévision des effectifs soit fait avec prudence car les postes supprimés ne seront pas redonnés sauf en cas exceptionnel.

### 5.b. Chantier RH

Une réunion a eu lieu lundi précédent. Le chantier RH sera dédié aux axes suivants :

- Remise à plat des postes pour mieux répartir les tâches, mettre à jour l'organigramme administratif et fiche de poste avec une aide extérieure (entreprises thaïe et française)
- Révision du règlement du travail pour mieux séparer les cadres français et thaïlandais

### 5.c. Absence des personnels et remplacements

Le Proviseur et le Responsable RH informent que le taux d'absence de cette année est en baisse par rapport à l'an dernier. Une nouvelle politique préconise 1 seul professeur pour chaque formation afin d'éviter trop d'absence sans remplaçant.

Pour le primaire, le remplaçant recruté pourra remplir ses taux horaires d'ici fin d'année en continuant à ce rythme.

Pour le secondaire, les absences organisées sont mieux gérées que les absences imprévues. Dans la plupart des cas, le professeur remplaçant enseigne sa propre matière. Dans la pratique, un professeur ne prend pas de relai de son collègue dans la même matière.

Les arrêts maladies sont toujours justifiés avec certificats médicaux et il n'y a pas encore de cas d'abus.

### 5.d. Assistance d'éducation en permanence

Il est évoqué une possibilité de mettre en place un service payant du même principe que l'Aide aux Devoirs mais destiné aux collégiens dont les parents sont souvent absents ou ne peuvent pas les aider pour les devoirs.

# COMITE DE GESTION LFIB – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

---

Le Proviseur confirme qu'il y a des professeurs qui sont intéressés si la rémunération est équivalente au tarif d'heure d'études en France. De plus, il y a des familles thaïlandaises qui seront intéressées. Mais il faut prendre en compte également les arguments suivants :

- Une heure supplémentaire à la fin de la journée peut générer plus de fatigue chez les élèves.
- Il ne faut pas que ce service payant écarte la chance des familles ayant moins de moyens.

Le projet d'offre de soutien de langues française et anglaise est aussi envisageable plus tard pour attirer plus de clients thaïlandais ou d'autres nationalités et rendre l'établissement plus compétitif. Une analyse de besoin et un bilan sont à faire rapidement pour prévoir une enveloppe de budgétaire.

## 5.e. Divers

Poste d'assistant de documentaliste : La sélection de candidats est en cours. Le CG reconnaît que la nouvelle documentaliste est très chargée avec l'orientation et le fonctionnement du CDI. Les élèves réclament plus d'heures d'ouverture du CDI via leur conseil de classe. Le Proviseur évoque la piste d'une recherche au-delà du profil actuel pour aussi pouvoir contribuer à consacrer davantage de temps à l'orientation dans ses différentes dimensions.

Heures supplémentaires : Il est évoqué la question sur le principe des heures supplémentaires. Le Proviseur explique qu'une procédure interne a été mise en place. Toutes les demandes d'heures supplémentaires doivent être validées au préalable par le supérieur hiérarchique direct. Une fois la mission effectuée, le formulaire de demande de rémunération conformément au Règlement du Travail (ou récupération des heures effectuées durant la permanence pour les personnels administratifs) doit être signé par le supérieur hiérarchique direct et validé par la suite par le Chef d'Etablissement.

Les parents élus constatent une augmentation importante des demandes récentes d'heures supplémentaires et se demandent s'il faudrait fixer un barème afin de ne pas trop impacter le budget pour la masse salariale ou bien fixer un cadre afin de pouvoir budgéter au préalable.

## 6- COMMISSION TRANSPORT

### 6.a. Mise en place des caméras et GPS

L'installation des caméras est terminée. Les parents élus attirent l'attention sur la sécurisation des données, image et information sur l'enfant et la famille.

- ⇒ **Action : Il est demandé à la Commission Transport de préparer un document qui servira comme une charte pour la protection des droits des enfants utilisant le service de transport.**

### 6.b. Divers

Communication : suite à la réunion de la Commission Transport et suite au rapport du prestataire sur les opérations en novembre 2017, afin de réduire le nombre d'erreurs qui génèrent des attentes pour les élèves à la fin de la journée, il est demandé à tous les acteurs de faire attention dans la communication des données telles que les sorties, les événements, les classes annulées et tout changement d'horaires.

Contrôle d'alcoolémie : Il est rappelé que le LFIB doit effectuer un contrôle d'alcoolémie aléatoire sur 5 conducteurs tous les jours. L'achat d'éthylotest est déjà budgété.

# COMITE DE GESTION LFIB – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

---

⇒ **Action : Le School Manager s'occupe du contrôle d'alcoolémie dès que possible.**

Recherche de sociétés concurrentes : La Commission d'Amélioration Continue s'engage à la recherche de sociétés concurrentes pour le prochain renouvellement de contrat/appeal-d'offre.

## 7- DIVERS

### 7.a. Section Internationale

Le Proviseur explique que, pour une demande d'homologation de SI du secondaire, il faut avoir un professeur de l'Anglais Littérature et un professeur d'Histoire/Géographie native speaker diplômé du système britannique. Le nouvel EMCP langues est d'origine britannique par famille. Il est en train de mettre en place les nouveaux dispositifs qui permettront au LFIB de déposer une nouvelle demande pour la rentrée 2019. Une autre possibilité est aussi de demander le partage de professeurs avec d'autres écoles internationales, ce qui est déjà le cas d'un professeur de Regent's.

### 7.b. Le trop perçu de l'AEFE

Le CG pose une question sur le mode de calcul des cotisations AEFE. L'an dernier le calcul a été fait sur la base de prévision de nombre d'élèves multiplié par le tarif officiel sans prendre en compte les rabais sur les personnels et les bourses.

Le DAF explique que la facturation de l'AEFE est basée sur le nombre réel des effectifs du trimestre par rapport aux tarifs officiels sans compter les réductions et les bourses.

Puisque les effectifs de l'année scolaire dernière étaient moins élevés que prévu, il y a en effet un décalage avec ce qui est réellement perçu.

### 7.c. Résultat inspection sur FLSCO

Le Proviseur informe que ce sujet est pédagogique et strictement personnel entre l'intéressé et l'IEN. En tout cas, le rôle de FLSCO est essentiel pour accompagner les élèves en difficulté de langue française dans leur intégration dans la classe. Les personnels qui ne maîtrisent pas le français peuvent également en bénéficier même si la priorité est donnée aux élèves. Toutes les personnes ayant suivi le programme FLSCO doivent passer par la suite le DELF (diplôme d'études ou certification en langue française).

## 8- DATE DE LA PROCHAINE REUNION PLENIERE DU CG

La prochaine réunion plénière du CG se tiendra le 24 janvier 2018 à partir de 18h00 dans la salle de réunion du bâtiment Secondaire.